

Conservatoire à Rayonnement Départemental du Beauvaisis



**Projet d'établissement du conservatoire à
rayonnement départemental du Beauvaisis**

2022-2026



SOMMAIRE

Préambule

1	Contexte réglementaire	page 4
2	Vocation du conservatoire.....	page 4
2.1	Rappel historique	
2.2	Les disciplines enseignées	
2.3	L'enseignement	
2.4	La saison musicale	
2.5	Les partenariats	
3	La projection stratégique éducative et artistique du conservatoire sur le territoire	page 8
3.1	Les missions d'ordre général	
3.2	Un enseignement pédagogique de qualité et adapté aux différents publics	
3.3	Des parcours d'enseignements pluridisciplinaires, ouverts à la diversité des pratiques de la musique, de la danse et de l'art dramatique	
4	Missions d'ordre spécifique.....	page 11
4.1	Pôle Ressource pour le Département de l'Oise	
4.2	Les publics empêchés	
4.3	Le dispositif DEMOS	
5	Gouvernance et moyens dédiés.....	page 13
5.1	La gouvernance du Conservatoire	
5.2	Moyens dédiés – année 2022	

Document Annexe

Annexe : La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)

Préambule

La communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a été créée au 1^{er} janvier 2004 comprenant la prise de compétence sur les équipements culturels d'intérêt communautaire. Le conservatoire s'inscrit dans ce cadre et devient donc établissement communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en 2005. Plus récemment, la CAB a élargi sa compétence culturelle à l'Education Artistique et Culturelle, notamment en intégrant le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

A l'occasion de la nouvelle mandature 2020 - 2026, la ville et l'Agglomération ont élaboré un projet culturel de territoire. L'ambition posée par le nouvel exécutif est de travailler au maintien de l'ensemble des labels acquis grâce à un renforcement de la qualification de la politique culturelle d'agglomération et de la ville.

Conjointement, la ville et la CAB ont décidé de se porter candidates à un nouveau label - Capitale Française de la Culture 2024 - afin de conforter les marqueurs identitaires du territoire de l'agglomération, d'animer l'ensemble des ressources culturelles et de faire rayonner les équipements, les activités et les événements au sein des Hauts-de-France et plus largement.

Pleinement partie prenante de cette ambition, le Conservatoire à Rayonnement Départemental a vocation à développer son activité d'enseignement artistique à l'échelle du Département de l'Oise et plus particulièrement des 53 communes de l'Agglomération. C'est d'ailleurs ce que démontre la provenance des familles des élèves inscrits en 2022 (98 communes) : 95 communes de l'Oise, 2 de la Somme et 1 en Hauts-de-Seine (92) ; sur la CAB : 37 communes sur les 53 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. [1]

Par la qualité de son enseignement, par le développement des présentations, concerts, conférences et projets partenariaux musicaux ou pluridisciplinaires, le Conservatoire à Rayonnement Départemental est un équipement ressource majeur de la politique culturelle de l'Agglomération. Sa vocation première est l'enseignement artistique par un cursus calibré nationalement qui peut conduire certains de ses élèves vers une pratique professionnelle reconnue. Cependant, pour la majorité d'entre eux, le cursus d'apprentissage contribue principalement à forger le développement de la personnalité, l'épanouissement de la sensibilité artistique, et une sociabilisation tournée vers une forme d'expression exigeante de ce que l'on nomme aujourd'hui « les droits culturels ».

Le présent projet d'établissement définit le cadre stratégique du fonctionnement du Conservatoire pour les cinq prochaines années. Il est le document fondateur posant les orientations de son action qui se déclinent aussi sur le plan pédagogique, dans le Règlement des Etudes et sur le plan

[1] Nombre de familles inscrites au conservatoire (réf : lMuse) :

CAB : 408 familles – 82% des effectifs / Hors CAB : 89 familles – 18% des effectifs / pour un total de : 497 familles
CAB : ville de Beauvais 286 familles – 57,5% des effectifs / autres de la CAB : 122 familles - 24,5 %

Ville de Beauvais (286 familles) :

Quartiers prioritaires : 112 familles – 39% des résidents beauvaisiens :

- Saint Jean : 48 familles - 17%
- Saint Lucien : 24 familles - 8%
- Argentine : 40 familles – 14%

Autres quartiers de Beauvais : 174 familles – 61%

administratif, par son Règlement Intérieur. Un projet de service opérationnel complète ces documents de cadrage.

1. Contexte réglementaire

Les enjeux, les orientations et les axes de travail du conservatoire s'appuient, à la fois sur la cohérence pédagogique des textes de référence rappelés ci-dessous, issus du Ministère de la Culture et sur les objectifs émis par le Projet Culturel de Territoire de la nouvelle mandature.

Les textes réglementaires de référence sont :

- Le Schéma d'Orientation Pédagogique de 2004 pour la discipline Danse
- Le Schéma d'Orientation Pédagogique de 2005 pour la discipline Théâtre
- Le Schéma d'Orientation Pédagogique de 2008 pour la discipline Musique
- Les textes réglementaires d'application des lois de 2004 et 2006 relatives au classement des établissements
- Les textes réglementaires d'application des lois de 2005 relatives aux personnes en situation de handicap
- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001) (annexe)

Ces textes sont en annexes en PDF à la suite de ce projet d'établissement.

2. La vocation du conservatoire

2.1 Rappel historique

Projet d'établissement de 2010 – extraits - sous la direction de Monsieur DAMBREVILLE :

L'école de musique fut créée en octobre 1919 à la diligence de Georges NAQUET, personnalité de premier plan de la ville de Beauvais, membre directeur de la Fédération Musicale de l'Oise et président de l'harmonie de Beauvais. Il en est le premier directeur et assure ses fonctions jusqu'en 1940.

Dès 1918, Georges NAQUET devient le principal artisan de la fusion des deux sociétés existantes à Beauvais, l'Harmonie Municipale de Beauvais dirigée par M. DELANNOY et l'Harmonie Artistique du Beauvais, dirigée par M. MAHU.

L'idée maîtresse de Georges Naquet, en fondant l'école de musique était de former des musiciens autonomes pour venir jouer dans les sociétés beauvaisiennes : l'harmonie, la Société Philharmonique et la chorale et aussi de permettre aux jeunes gens d'accéder aux musiques militaires qui étaient nombreuses dans la région.

1^{er} agrément de premier degré délivré par l'état en 1972, puis le second degré en 1974, l'école est alors forte de 550 élèves. En 1981, le Ministère de la Culture lui donne sa nouvelle forme et transforme l'Ecole de musique en une Ecole Nationale contrôlée.

La danse n'est introduite officiellement qu'en 1985.

Ecole Nationale de Musique et de Danse de Beauvais jusqu'en janvier 2005 où le conservatoire passe d'une régie communale à une gestion par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Il devient Conservatoire à Rayonnement Départemental en 2008. Afin de s'ancrer au mieux dans ce nouvel espace territorial, il prend le nom de Conservatoire Eustache-Du-Caurroy, éminent compositeur de la Renaissance qui vécut et travailla à Beauvais.

Aujourd'hui, le conservatoire du Beauvaisis à rayonnement départemental Eustache-du-Caurroy est d'abord et avant tout un lieu d'enseignement artistique autour de trois disciplines : la musique, le théâtre et la danse. Il accueille chaque année des centaines d'élèves, musiciens, danseurs ou

comédiens. Sur l'année scolaire 2021/2022, on peut recenser 663 élèves de 4 ans à 78 ans, inscrits au conservatoire.

La musique et la danse sont les deux disciplines choisies et proposées pour la labélisation CRD par l'Etat. Le conservatoire a pour objectif de faciliter la sensibilisation à l'enseignement musical, offre la capacité d'un cursus d'apprentissage calibré dans différentes disciplines artistiques, et a pour vocation d'accompagner les élèves vers la pratique amateur et pré professionnelle.

2.2 Les disciplines enseignées

MUSIQUE

- Eveil / initiation
- Les cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Les bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone
- Les cuivres : trompette, trombone, cor, tuba
- Les polyphoniques : piano, guitare, harpe, percussions
- La voix
- Les musiques anciennes : flûte à bec, clavecin, orgue, viole de gambe, voix
- Les musiques actuelles : guitare électrique, guitare basse, batterie, voix
- Erudition : formation musicale, analyse, écriture, gravure, MAO, culture musicale

DANSE :

- Eveil / initiation
- Danse classique
- Danse contemporaine

THEATRE

2.3 L'enseignement

Un apprentissage complet doit se baser sur une multiplicité d'expériences pédagogiques. La diversité des contenus (théoriques, esthétiques...) doit trouver un équilibre entre les trois apprentissages suivants :

- Un apprentissage individuel en lien avec un ou plusieurs enseignants, destiné à intégrer les bases de la formation artistique et à personnaliser l'accompagnement de l'élève en tenant compte de son projet et de sa personnalité ;
- Un apprentissage par petit groupe favorisant l'implication, la participation, l'émulation, l'écoute et la solidarité inter-individuelle ;
- Un apprentissage en pratique collective destiné à découvrir d'autres instruments, approfondir l'écoute réciproque, le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à un collectif.

C'est pourquoi au sein du cursus des élèves, les pratiques collectives ont été renforcées et représentent en 2022 :

- 5 chorales ;
- 10 orchestres (5 cordes – 5 vents) ;
- 8 ensembles instrumentaux dont un de musique traditionnelle ;
- 4 ateliers de jazz ;
- 9 ensembles de musiques anciennes ;
- 4 groupes de musiques actuelles amplifiées ;

- 16 ensembles de musique de chambre.

Par définition, la danse et le théâtre ont pour vocation l'enseignement collectif.

2.4 La saison musicale

La saison musicale est composée de divers événements, permettant, non seulement de rencontrer, de partager, de voir, d'entendre des artistes confirmés mais aussi de permettre aux élèves du conservatoire de s'exprimer en étant eux aussi acteurs de ces moments artistiques. La saison du conservatoire est composée en moyenne d'une centaine d'événements par an, regroupant environ plus de huit mille spectateurs. Tous ces événements sont gratuits pour l'ensemble des publics. Ces manifestations ont également pour objectif de permettre au Conservatoire de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, notamment grâce aux Musicales en Beauvaisis et aux partenariats indiqués au point 2.5.

- Les concerts, spectacles de professionnels dits « événements phares » sont des représentations professionnelles (professeurs, artistes invités...), des forums des métiers aux journées portes ouvertes.
- Les masters class sont des classes exceptionnellement menées par un artiste reconnu ou un expert d'une discipline sur un temps court.
- Les conférences « 1 heure avec... » sont proposées en marge du cours de culture musicale hebdomadaire : une heure ouverte à tous est donc consacrée à la présentation (avec diffusion d'extraits musicaux, projection de documents, participation d'élèves...) d'un sujet musical majeur (une œuvre, un compositeur, un instrument, un style...) en rapport avec le thème de l'année, la programmation musicale du Beauvaisis ou celle du baccalauréat – option musique (mené par un enseignant, musicologue).
- Les « En scène ! » sont des auditions de classes transversales entre les différentes classes, esthétiques ou disciplines. Elles ont vocation à proposer des auditions diverses et variées.
- Les auditions de classes sont organisées par les enseignants afin de restituer au public le travail de leurs élèves et de les exercer à des prestations scéniques.
- Les musicales en Beauvaisis sont proposées sous deux formes : concerts de professionnels ou concerts des élèves du conservatoire. Elles sont des programmations réservées au territoire du Beauvaisis hors la ville de Beauvais, afin d'équilibrer les propositions sur l'ensemble du territoire. Lors des propositions professionnelles, chaque commune bénéficie d'un concert scolaire avant la diffusion grand public.
- Les Interventions en Milieu scolaire (IMS) sont des actions (musique et danse) hebdomadaires sur une année, menées au sein des établissements scolaires du Beauvaisis. Elles sont sélectionnées par une commission de l'Education nationale, selon les projets proposés par les écoles primaires de Beauvais et du Beauvaisis, selon le nombre d'heures impartis à nos intervenants. Les classes ULIS sont incluses dans ce dispositif.
- Les sorties chez nos partenaires (théâtre, Asca, ...) sont programmées à l'ASCA pour les élèves des classes des musiques actuelles du conservatoire (avec rencontres d'artistes) et au théâtre du Beauvaisis (musique, théâtre et danse) dans le cadre des cursus des élèves du conservatoire (avec rencontres d'artistes).

Des points d'articulations et une meilleure visibilité entre ces événements et manifestations pourraient être proposés. Cela repose sur la capacité d'anticipation et de coordination au sein du conservatoire dans un premier temps et au sein de la collectivité dans un second temps. (exemple : quinzaine des arts, mois de l'architecture et du patrimoine parcours artistiques et culturels urbains et ruraux, féerie de Noël, Festival Malices et Merveilles ...)

2.5 Les partenariats

Le conservatoire travaille activement à la mise en place de nombreux partenariats pour développer des actions partagées avec :

- Le quadrilatère (centre d'Art contemporain),
- L'Ecole d'Art du Beauvaisis,
- La Maladrerie Saint Lazare,
- La Médiathèque,
- Le théâtre du Beauvaisis (scène nationale),
- La Batoude (école du cirque),
- Le chœur Cantus Felix,
- L'Orchestre Philharmonique de l'Oise,
- L'Orchestre d'Harmonie de Beauvais,
- L'ASCA (SMAC - scène des musiques actuelles),
- Le festival de violoncelles,
- Le festival « Pianoscope »,
- Le festival « blues autour du Zinc »,
- L'association « A , B, C » association gérant les églises de Beauvais
- L'accueil de loisirs « Astuce »,
- L'Association des Paralysés de France,
- La Croix Rouge,
- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence de l'Oise ...

Ce réseau de partenaires, dense et diversifié, facilite les opportunités pour les élèves de prestations de jeu, de rencontres artistiques stimulantes pour leur enrichissement et progression.

Au-delà, ces partenariats inscrivent l'action du conservatoire dans un réseau d'équipements et d'artistes professionnels qui assurent le rayonnement général de son activité dans l'Agglomération du Beauvaisis et au-delà.

3. La projection stratégique éducative et artistique du conservatoire sur le territoire

3.1 Missions d'ordre général du Conservatoire

Le Conservatoire est un établissement public d'enseignement artistique à dimension départementale.

Par son classement à Rayonnement Départemental, il répond à des missions définies par le Ministère de la culture. Le conservatoire s'appuie non seulement sur des textes réglementaires, mais aussi sur la Charte de l'enseignement artistique spécialisé, document rappelé en annexe 3.

Dans ce contexte, le conservatoire confirme son engagement dans :

- L'enseignement et les activités artistiques des deux disciplines principales que sont la musique, la danse avec toutes les adaptations nécessaires permettant une exigence d'un enseignement de qualité, adapté aux différents publics, que cela soit dans une formation initiale, préprofessionnelle, ou amateur ;
- L'enseignement de l'art dramatique, discipline complémentaire investie à la demande du Conseil départemental, dans l'exigence d'un enseignement de qualité, adapté aux différents publics, que cela soit dans une formation initiale et amateur avec un suivi et une évolution du champ théâtral ;
- Le suivi et l'évolution des nouvelles esthétiques, en particulier des musiques actuelles amplifiées, mais aussi des musiques traditionnelles, musique assistée par ordinateur (MAO, gravure), comédie musicale, musique de rue, Jazz ... ;
- La transversalité entre les disciplines ;
- L'accompagnement des pratiques amateurs ;
- Le développement de collaborations pédagogiques avec les conservatoires des Hauts-de-France et en particulier du Bassin d'Amiens ;
- Le développement des actions avec l'Education nationale sur le territoire du Beauvaisis ;
- Le développement des partenariats et conventionnements avec les partenaires locaux, départementaux et régionaux, voire nationaux et internationaux en matière d'éducation artistique et/ou de diffusion ;
- L'accès au champ des publics empêchés.

La continuité des partenariats et conventionnements avec, par exemple, le théâtre du Beauvaisis (scène nationale), l'ASCA (scène conventionnée musique actuelle - SMAC), permet un complément de formation pour les élèves dans les trois disciplines (la musique, le théâtre et la danse) mais aussi de s'insérer dans des esthétiques plus récentes (les musiques actuelles, la musique de rue, ...).

Le conservatoire se positionne aussi comme un partenaire privilégié de l'Education nationale et s'inscrit dans divers dispositifs tels :

- Le dispositif CLEA,
- Le plan choral en lien avec l'association partenaire : l'ASCA
- Les interventions artistiques (musique et danse) en milieu scolaire,
- L'ouverture de classes CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale), par exemple, à la rentrée 2022, sur quatre écoles du Beauvaisis, dans les établissements scolaires élémentaires (deux à Beauvais - Nord/Sud et deux sur le Beauvaisis Crèvecœur et Auneuil).

3.2 Un enseignement pédagogique de qualité et adapté aux différents publics

Le conservatoire, composé d'une équipe enseignante diplômée (diplômes validés par le Ministère de la culture), diversifiée, permet de proposer un enseignement pédagogique de qualité, à l'écoute des projets des élèves, et permettant, de fait, une adaptabilité pédagogique et de parcours selon les possibilités de l'établissement.

En ce sens, le conservatoire travaille à recruter de manière privilégiée des professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique et facilite l'accompagnement des enseignants en poste à passer les concours de PTEA.

Par ailleurs, le conservatoire travaille également à la sensibilisation culturelle en renforçant les postes d'intervenants en milieu scolaire et se coordonne à l'échelle de la Direction des affaires culturelles pour accroître ses capacités globales de médiation. L'adaptabilité pédagogique et des parcours nécessitent un suivi au titre de la vie scolaire qui vient d'être renforcée en 2019 d'un conseiller aux études et d'une secrétaire pédagogique.

3.3 Des parcours d'enseignements pluridisciplinaires, ouverts à la diversité des pratiques de la musique, de la danse et de l'art dramatique

L'ambition du Conservatoire est d'ouvrir le champ des enseignements à une plus grande diversité de styles en développant de nouvelles offres, intégrant à la fois des esthétiques anciennes et classiques mais aussi contemporaines.

Le conservatoire, dans le cadre de la pluralité des offres pédagogiques à des esthétiques nouvelles, se doit de compléter son enseignement par des propositions de types comédie musicale, fanfare de rue, ou autres.

Elles pourront s'intégrer dans le cadre d'ateliers, de modules transversaux annuels ou ponctuels incluant l'ensemble des professeurs et nourrissant ainsi les partenariats territoriaux, voire de création de cursus pour les élèves au sein du conservatoire.

Ces projets permettraient de créer des sujets d'implication collective des agents du Conservatoire dans un objectif artistique commun et d'exploiter davantage les capacités autres que l'enseignement spécifique de chacun.

Il s'agira de développer certaines disciplines existantes :

- L'enseignement du chant, notamment pour les enfants et des jeunes dont la qualité des voix aura été repérée par la création à venir d'une Maîtrise,
- Enrichir son cadre de formation par la création de classe ou partenariat de musique traditionnelle, en développant les partenariats avec les structures associatives environnantes,
- Envisager la création de nouveaux secteurs comme la musique de rue (musique déambulatoire de fanfare apprise par l'oralité, musique d'animation, bal, ...), la comédie musicale,
- Développer des disciplines enseignées, comme la classe de gravure, de MAO (Musique Assistée par Ordinateur, la culture musicale ...).

• Musique

Dans le domaine de la musique, une approche pluridisciplinaire sera privilégiée conduisant à des diplômes généralistes associant une dominante et des modules complémentaires. Des parcours différenciés pourront être contractualisés avec les plus grands élèves autour de leurs projets personnels. Une différenciation et un repositionnement des troisième cycles amateurs et préprofessionnel (avec des passerelles possibles entre eux) aura pour objectif de mettre en place une formation de type postbac et des parcours personnalisés.

Des conventionnements avec les institutions d'études supérieures doivent permettre des transversalités et des partenariats, afin de donner la possibilité aux élèves du conservatoire de poursuivre leurs parcours étudiants sur le territoire. Pour exemple, un lien avec le campus connecté dans une construction de licence doit être envisagé.

On envisagera la création de divers parcours pour adultes. Les propositions à mettre en place pour ce public devront prendre en compte la diversité des situations en termes de pratique instrumentale et la capacité d'accueil de l'établissement.

• Danse

En matière d'enseignement de la danse, le projet consiste tout d'abord à repositionner les parcours existants pour proposer des parcours différenciés au regard des publics concernés, il s'agira d'une part de mettre en place un cursus complet, conforme au SOP (Schéma d'Orientation Professionnel) du ministère de la culture, conduisant au cycle préprofessionnel dans les deux disciplines de la danse pratiquées au sein du conservatoire : la danse classique et la danse contemporaine, et d'autre part, un cursus allégé dans le cadre de la pratique en amateur.

Ces cursus comprendront l'ensemble des enseignements dont ceux portant sur l'histoire de la danse, la formation musicale du danseur ou l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (l'AFCMD).

Il est nécessaire de proposer un enseignement adapté à la diversité des publics, à leurs motivations et projets. Toutefois, chaque parcours devra comprendre une approche du répertoire à la fois pratique (apprentissage de variations) et théorique (connaissance des courants).

• Art dramatique

Pour le théâtre, l'ambition sera également de mettre en place un cursus dont le projet pédagogique tiendra compte du SOP, jusqu'à l'obtention du CET (Certificat d'Enseignement Théâtral).

La pédagogie devra reposer pour une part significative, sur une approche multidisciplinaire, impliquant davantage les enseignants en musique et danse, mais aussi d'autres enseignements comme le mime et l'art du cirque.

L'enseignement de l'Art dramatique s'attachera par ailleurs à proposer un enseignement en phase avec les réalités scéniques des pratiques amateurs.

Il proposera aux musiciens chanteurs une ouverture au jeu d'acteur, notamment adaptée aux nécessités des réalisations lyriques.

4. Missions d'ordre spécifique

4.1 Pôle ressource pour le Département de l'Oise

Un partenariat privilégié

Dans le cadre de son schéma départemental de l'Oise, le département a positionné le conservatoire en tant que Pôle ressource auprès des personnes en situation de handicap et en matière d'Art dramatique.

Le projet d'établissement du conservatoire confirme cet engagement contractuellement pour les cinq années à venir, les axes de propositions sont ainsi définis :

Axe 1 :

- Accueil des élèves venant des zones rurales
- Mise en place de concerts, d'ateliers, de rencontres en zone rurale
- Classes d'éveil dans les écoles, ateliers en crèche...

Axe 2 :

- Les missions du pôle ressource et des publics empêchés
- Ateliers pour les publics handicapés
- Ateliers musique, chant dans les EHPADs
- Accueil des enfants placés ayant eu une pratique artistique, proposition d'accueil des enfants placés pour débiter un enseignement artistique
- Suivi des familles d'accueil, des personnes du médico-social, des femmes en site d'accueil d'urgence
- Travail en lien avec les collègues de l'Oise
- Travail avec les services à la personne et les services socio-médicaux du Conseil départemental de l'Oise

Au-delà de ces missions définies, l'intégration du conservatoire au schéma départemental permettra de se positionner sur des actions ponctuelles, tel que l'orchestre à l'école par des propositions d'orchestre à vent ou des musiques actuelles, de participer à l'animation du territoire, aux rencontres professionnelles, et l'inclura dans un réseau professionnel départemental.

4.2 Les publics empêchés

L'enseignement artistique auprès de publics empêchés est réalisé jusqu'à présent de manière ponctuelle. Par exemple, des propositions d'actions intergénérationnelles vers ces publics sont mises en place.

Les contacts pris actuellement auprès de nos partenaires (hôpitaux, EPHAD, maison d'arrêt, crèches, ...) permettent au conservatoire d'envisager à l'avenir des actions plus structurées envers ces bénéficiaires.

Le conservatoire s'est également engagé dans une démarche vers les personnes en situation de handicap depuis plusieurs années, en conventionnement avec l'ARCHE (*association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap mental adultes*).

Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise, le conservatoire devient Pôle ressource pour le handicap. Une commission Handicap vient d'être créée au sein du conservatoire, ayant pour mission de structurer un accueil cohérent et adéquat auprès des personnes en situation de handicap, en lien avec les structures partenaires, mais aussi avec les personnes se présentant à titre privé. La construction de parcours individuels et la formalisation dans des contrats d'objectifs seront incontournables afin, à la fois, de mesurer la progression pédagogique de chaque élève en situation de handicap tout en personnalisant le dimensionnement de chaque parcours. La nomination de référents au sein du conservatoire permettra son encadrement.

Compte tenu de liens privilégiés établis avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des rencontres avec certains établissements médico-sociaux du Beauvaisis ont pu être organisées. Elles ont donné lieu à des propositions d'ateliers en accord avec les enseignants dont peuvent bénéficier certains enfants et adultes de ces établissements, depuis octobre 2021. Le Conseil départemental de l'Oise, le conservatoire et les associations gestionnaires des établissements médico-sociaux concernés (Association des Paralysés de France, la Croix Rouge et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence de l'Oise) ont conventionné ensemble afin de formaliser la mise en œuvre de ces actions, et permettre de les inscrire dans la durée.

Une mise en réseau pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignements artistiques sur les Hauts de France (Dynamique réseau - dont fait partie le CRD du Beauvaisis) est parallèlement en construction avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Lille, permettant des retours d'expériences et des formations plus ciblées.

Il appartiendra au conservatoire du Beauvaisis, de définir la construction de ce Département, avec une expertise des ressources du territoire, des formations à proposer pour ses enseignants, les enseignants du Département de l'Oise, toute structure privée ou publique confondue, et de mises en lien avec les ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux), et veiller dans des temps définis à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

4.3 Le dispositif DEMOS

Ce dispositif est à destination des quartiers dits « sensibles » et en milieu rural éloignés de l'enseignement et des pratiques artistiques. Il est porté financièrement par l'Etat via la Philharmonie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que par des financements privés (mécénat) et les collectivités (la CAB, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et des communes). L'agglomération a saisi l'opportunité de s'impliquer dans le dispositif DEMOS et a confié sa mise en œuvre au conservatoire afin de renforcer le recrutement d'élèves en provenance des quartiers prioritaires de la ville de Beauvais, quartiers représentant 53% de la population Beauvaisienne, ainsi que de développer la venue d'élèves en provenance du territoire rural.

Grâce à une première intégration des enfants « DEMOS 1 » au conservatoire (25%) en 2020, le conservatoire a restructuré le 1^{er} cycle du conservatoire sur les trois premières années pour les instruments constituant un orchestre symphonique, c'est-à-dire les vents et les cordes, et cela pour tous les élèves DEMOS et du conservatoire.

Cette restructuration a permis de mettre en exergue le lien entre la pratique collective et la formation musicale, qui est indissociable aujourd'hui dans la pédagogie proposée et validée par les enseignants concernés. Passer du théorique à la pratique, être accompagné pendant l'orchestre par les enseignants de formation musicale concernés, permet à l'élève une meilleure compréhension des attendus pédagogiques.

Le deuxième dispositif DEMOS, depuis la rentrée 2021, conforte cette volonté d'étendre sur le territoire, une offre adaptée, visant à toucher un public élargi, tant socialement que géographiquement, en particulier en ruralité, en touchant quatre nouvelles communes du Beauvaisis. Des transversalités renforcées doivent être mises en place entre les classes du conservatoire et les enfants DEMOS, permettant de mieux les familiariser avec le lieu « conservatoire » et ses enseignants.

Des réflexions sont en cours, afin de faire perdurer l'élargissement du recrutement des futurs élèves et de maintenir les capacités du conservatoire à sensibiliser le maximum d'enfants à la pratique musicale. Après les deux cycles de trois ans DEMOS en 2024, une organisation pédagogique similaire (oralité, danse, collectif) doit être envisagée. Elle nécessite d'ores et déjà une animation du maillage territorial et de mieux familiariser les enfants à la fréquentation du Conservatoire. Penser les visites, les échanges et les opportunités de rencontres dès le démarrage de ces cycles est indispensable pour assurer une bascule naturelle et spontanée entre l'apprentissage DEMOS et la pratique au Conservatoire (gouters, Immersions, participation aux auditions ...).

En lien étroit avec la Philharmonie de Paris et le Département de l'Oise, le Conservatoire a engagé une réflexion sur un troisième cycle de transition qui permettrait l'intégration pleine et entière au sein du Conservatoire et des modalités de sensibilisation des publics les plus éloignés. Il conviendrait de prendre en compte, dans cette réflexion, les problématiques de ressources humaines (coordonnateur territorial), de transports et d'organisation condensée entre enseignement instrumental, formation musicale et les pratiques d'ensemble.

5. Gouvernance et moyens dédiés

5.1 La gouvernance du Conservatoire

- **Le Conseil d'établissement**

Le Conseil d'établissement est une instance d'information et de concertation réunissant les principaux acteurs du Conservatoire. Présidé par la Présidente de la CAB ou son/sa représentant(e), il se réunit en général une à deux fois par an à l'initiative du/de la Directeur/trice et sur convocation de la Présidence. Il donne son avis sur la marche de l'établissement, le déroulement des études, ses projets d'action culturelle, ses partenariats et sur les perspectives d'évolution. Il est composé de membres de droit et de membres associés. En cas de besoin, le Conseil d'établissement peut inviter toute personne qualifiée.

- **Le comité de direction (CO.DIR)**

Le comité de direction participe à la bonne marche de l'établissement et oriente son action au quotidien. Il permet à la Direction de réguler les différents problèmes dans une vision d'ensemble tenant compte à la fois des points de vue administratif, organisationnel, ressources humaines et financiers.

Ce comité de direction peut être étendu en cas de besoin, aux différents collaborateurs/trices administratifs, techniques ou enseignant(e)s selon les points concernés et devient dans ce cas un comité de direction élargi (CO.DIR.E)

- **La commission projets et auditions**

Elle étudie et valide les propositions (auditions, concerts, les musicales, spectacles, master-classes, autres) des enseignant(e)s et de la direction pour la saison de l'établissement. Elle peut être étendue en cas de besoin, aux différents collaborateurs/trices administratifs, techniques ou enseignant(e)s selon les points concernés.

- **Le Conseil Pédagogique**

Le Conseil Pédagogique est un organe consultatif à vocation pédagogique. Ses missions se déclinent comme suit :

- Débattre de toute question concernant la vie pédagogique du Conservatoire : scolarité, programmes, recrutements des élèves, modalités d'évaluation, projets d'actions culturelles, projets d'investissement, Master Class, Cursus, Parcours, ...
- Proposer toute modification aux règlements des études
- Participer à l'élaboration du Projet d'Établissement
- Participer à l'élaboration des plans de formations des enseignant(e)s en proposant des thèmes de stages.

5.2 Les moyens dédiés en 2022

- **Les ressources humaines du conservatoire**

45 agents - enseignants certifiés ou diplômés d'état

Cela représente 38 spécialités (instruments, érudition, danses classique & contemporaine, théâtre et pratiques collectives)

10 agents pour l'équipe administrative et technique :

1 directeur

1 assistante de direction

1 chargée de communication & de production

1 chargé de mission Démos

1 responsable administrative et financière

2 agents d'accueil,

1 régisseur technique,

2 Conseillers aux études (1 en disponibilité)

1 secrétaire pédagogique

- **Le financement (ressources 2021)**

Le budget du Conservatoire à rayonnement Départemental s'élève à plus de deux millions d'euros sans valoriser les locaux, leurs maintenance et entretiens ainsi que les fluides et la communication.

CAB : 2 000 000 € en R.H - 86 000 € en fonctionnement

DRAC : 43 000 €

Région : 50 000 €

Département : 17 500 € (10 000 € pôle ressource théâtre ; 5 000 € pôle ressource handicap ; 2 500 € facturation ateliers handicap)

Recettes des inscriptions et locations des instruments : 160.000 euros

- **Le coût pour les usagers**

Droits d'inscriptions

Un quotient familial sur huit tranches permet une accessibilité financière de l'ensemble des familles allant de 10€ à 300€ annuel (tarif plein) pour les habitants de la CAB. Pour les extérieurs à la CAB, la tarification du quotient familial, toujours sur huit tranches, existe sur un autre barème allant de 10€ à 600€ annuel (tarif plein).

Location d'instruments proposés par le conservatoire selon les disciplines

Le quotient familial nouvellement voté sur huit tranches permet une accessibilité financière de l'ensemble des familles allant de 42 € à 126 € annuel (tarif plein) pour les habitants de la CAB. Pour les extérieurs à la CAB, la tarification du quotient familial, toujours sur huit tranches, existe sur un autre barème allant de 92 € à 176 € annuel (tarif plein).

Recettes d'inscription : 160 000 €

- **Le bâtiment**

27 salles de cours

- 2 studios de danse
- 2 salles d'orchestre
- 5 classes de formation musicale (dont 1 MAO)
- 18 salles pour les cours instrumentaux et vocaux

5 bureaux + accueil

2 salles de restauration

1 salle des professeurs

- **La stratégie de communication :**

Actuellement

- Site internet : <https://conservatoire.beauvaisis.fr/>
- Plaquettes d'informations des inscriptions / réinscriptions
- Plaquettes saison annuelle de production et de diffusion

A venir selon les moyens

Création d'une newsletter, réseaux sociaux ...